



Soutenir le projet des Ceméa un acte d'engagement

Au-delà de l'acte symbolique, devenir adhérent, c'est signifier son accord, sa reconnaissance des valeurs du mouvement comme proche des siennes.

Toute personne qui se reconnaît dans les valeurs et dans les idées des Ceméa doit pouvoir y adhérer, quel que soit son champ d'action, quelles que soient ses possibilités d'engagement. Adhérer, c'est faire un bout de chemin, prendre le temps d'une réflexion, de participer à l'encadrement d'une action.

C'est également la possibilité de s'engager dans un militantisme du quotidien, aux Ceméa comme dans toute autre structure sociale ou éducative. Toute personne qui encadre une action des Ceméa y est adhérente.



Adhérer est un acte militant qui engage.

Ce n'est pas seulement payer une cotisation, c'est affirmer que l'on est en accord avec ce que défend la structure dans laquelle on souhaite agir ou que l'on souhaite soutenir. Ici ... les Ceméa.

TROIS FAÇONS DE SOUTENIR

→ ÊTRE MEMBRE ACTIF

Ce sont les personnes physiques qui apportent un concours effectif et participent aux activités de recherche ou de formation de l'association. Ils et elles disposent d'une voie délibérative à l'assemblée générale.

→ ÊTRE MEMBRE DE SOUTIEN

Ce sont des personnes qui, ayant participé à une ou plusieurs activités de l'association, se reconnaissent dans ses valeurs et apportent leur appui à celles-ci, aux objectifs et aux actions du mouvement. Elles sont invitées à l'assemblée générale mais n'ont pas le droit de vote.

→ ÊTRE MEMBRE ASSOCIÉ

Ce sont les personnes physiques ou morales menant des actions significatives dans le domaine social, éducatif et culturel ou susceptibles d'aider le mouvement Ceméa par leur compétence ou leur notoriété. Pour acquérir la qualité de membre associé, il faut être agréé par un Conseil d'Administration des Ceméa.



BULLETIN D'ADHÉSION MEMBRE ASSOCIÉ

2025

NOM DE LA STRUCTURE OU DE LA COLLECTIVITÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL FIXE : TEL MOBILE :

E-MAIL :

ACTIVITÉ ACTUELLE :

CENTRES D'INTÉRÊT (culture, enfance, nature, activités manuelles, médias...):

L'adhésion est gratuite.

Je souhaite faire un don de : €

Les associations, comme les Ceméa, reconnues d'utilité publique, peuvent recevoir des dons et des cotisations qui ouvrent droit à une réduction d'impôt au profit du donateur ou du cotisant. **Pour les particuliers, la réduction d'impôt est de 66 %.**

Ainsi donc, par exemple, pour un versement ou une cotisation de 47 €, la réduction d'impôt est d'environ 31 € et le coût pour l'adhérent n'est plus que de 16 €. L'association se chargera d'expédier les reçus fiscaux à joindre à la déclaration d'impôts. Il vous suffit de nous adresser soit un chèque global, soit plusieurs chèques que nous encaisserons sur plusieurs mois.

En signant ce document, je deviens membre associé des Ceméa de Normandie.

L'adhésion est valable du 1er janvier au 31 décembre 2025

Fait le

à



Signature